



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N° 0-7768-2021/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par H. Benoit
heloise.benoit@intradef.gouv.fr

Cherbourg-en-Cotentin, le 07 avril 2021

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage des sites Natura 2000
« Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron »

OBJET : comité de pilotage des sites Natura 2000 « Baie de Seine orientale » et
« Littoral augeron »

P. JOINTES : compte-rendu du 10 février 2021

Mesdames, Messieurs,

Le comité de pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » s'est déroulé le 10 février 2021 en visioconférence. Cette réunion marque la validation du document d'objectifs (DOCOB) des sites et le lancement de la phase d'animation.

A cette occasion, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie deviennent animateurs de ces deux aires marines protégées pour les trois années à venir.

Le DOCOB est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>. Un COFIL sera organisé en 2024 afin de présenter un premier bilan de l'animation. Les membres du COFIL sont toutefois invités à participer aux différents groupes de travail qui leur seront proposés dans le but d'améliorer les connaissances et d'échanger sur les indicateurs.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur général de 2^{ème} classe
des affaires maritimes Thierry Dusart
adjoint pour l'action de l'État en mer,



Comité de Pilotage de validation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 en mer « Baie de Seine orientale » et « Littoral Augeron »

En visio-conférence en raison des conditions sanitaires, le 10/02/2021

Le diaporama présenté en séance est disponible en téléchargement à l'adresse <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/baiede-seine-orientale-zsc-littoral-augeron-zps>

Ordre du Jour

- 1 Accueil et propos introductifs (Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord)
 - 2 Information sur l'évaluation des incidences Natura 2000 (DREAL Normandie)
 - 3 Présentation de la charte Natura 2000 (OFB et CRPMEM de Normandie)
 - 4 Proposition de validation de la charte et du document d'objectifs (Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord)
 - 5 Information sur les prochaines étapes : programme prévisionnel et animation (DREAL Normandie - OFB)
 - 6 Questions diverses
- 1 – Accueil et propos introductifs : Thierry DUSART (Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord) et Olga LEFEVRE PESTEL (DREAL N)

Thierry Dusart, adjoint pour l'action de l'État en mer, représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, remercie les participants de prendre part à ce comité de pilotage dont la composition a été revue par arrêté préfectoral du 4 février 2020, et rappelle les règles de séance liées à la tenue de ce comité de pilotage en visioconférence en raison des contraintes sanitaires. Il souligne l'importance de préserver les enjeux environnementaux de la façade : zone fonctionnelle pour une vingtaine d'espèces d'oiseaux, mammifères marins, poissons amphihalins, habitats sablo-vaseux d'une grande richesse biologique, qui justifient la nécessité de requérir à une bonne qualité du milieu marin. Il rappelle les grandes étapes de l'élaboration du document d'objectifs (Docob) des sites Natura 2000 « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » et présente brièvement les deux sites Natura 2000 : les périmètres de la Zone de Conservation Spéciale « Baie de Seine orientale » et de la « Zone de Protection Spéciale Littoral augeron », leur caractère exclusivement marin qui explique la présidence du seul préfet maritime. Les opérateurs désignés pour l'élaboration du document d'objectifs sont l'Office français de la biodiversité (OFB) en tant qu'opérateur principal et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Normandie comme opérateur associé.

La présente assemblée se réunit donc pour le quatrième comité de pilotage dont l'objet est de valider la charte Natura 2000 et le Document d'objectifs. Thierry Dusart présente l'ordre du jour et donne la parole à la DREAL.

Olga Lefèvre Pestel, cheffe du Service Ressources Naturelles de la DREAL Normandie, précise que la DREAL assure le pilotage de Natura 2000 en mer pour le compte du Préfet maritime et souligne l'importance de doter chaque aire protégée d'un document de gestion, rappelée dans la stratégie des aires protégées qui vient d'être adoptée lors du « one planet summit » ; celle-ci est complétée par un plan d'action sur 3 ans qui doit être décliné territorialement.

2 – Information sur l'évaluation des incidences Natura 2000 : Jessica LAMBERT (DREAL de Normandie)

Jessica Lambert précise l'importance de faire un rappel du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 suite aux nombreuses questions posées en groupe de travail. Les activités et projets relevant d'un encadrement administratif sont gérés par un système de listes nationale ou locales (liste locale 1 ou liste PREMAR) ; ceux ne relevant d'aucun régime administratif peuvent être renseignés sur des listes locales 2.

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit mettre en œuvre l'application de la séquence Eviter Réduire. Concernant les activités de pêches professionnelles, un dispositif spécifique est mis en place au travers de la mise en œuvre d'une analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 avec proposition de mesures réglementaires dans le Docob si nécessaire. Cette démarche établie dans le cadre du docob vaut évaluation des incidences Natura 2000. Les activités industrielles doivent réaliser une étude d'impact ou d'incidence Loi sur l'Eau, comprenant une évaluation des incidences Natura 2000 : des mesures d'évitement, de réduction, de suivis sont ensuite intégrés dans un arrêté d'autorisation / déclaration. Une action du programme de mesures du Docob prévoit que les résultats de ces suivis soient présentés aux membres du COPIL. Les manifestations en mer, initiations et randonnées citées dans les listes nationale et locales font l'objet de déclaration ou d'agrément qui intègre une évaluation des incidences Natura 2000. Ces manifestations nautiques vont être abordées dans la présentation de la charte Natura 2000 par les deux opérateurs.

3 Présentation de la charte Natura 2000 : Gwenola DE ROTON (Office français de la biodiversité) et Muriel SICARD (Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins de Normandie)

3.1 Présentation générale de la charte : M. Sicard

La charte est un élément constitutif du Docob : c'est un outil contractuel qui permet de valoriser de bonnes pratiques, de marquer un acte fort d'engagement de gestion durable des sites et, dans certains cas, de dispenser d'évaluation d'incidences. Elle ne se substitue pas à la réglementation en vigueur. La charte proposée sur les sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » a été construite sur la base de celle validée sur les sites « Baie de Seine occidentale » (ZSC et ZPS) qui ont fait l'objet d'un important travail de concertation avec les acteurs. Elle a été présentée lors d'un Groupe de travail le 05 novembre 2020, puis a fait l'objet d'échanges par mail pour stabiliser certaines recommandations et engagements.

Elle reprend les éléments classiques d'une charte avec des recommandations (non contrôlables) et des engagements (contrôlables et de ce fait assortis de points de contrôle) de portée générale et par type d'activité. Elle propose des engagements spécifiques pour certaines activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000.

3.2 Recommandations et engagements de portée générale : G. De Roton

5 recommandations et 2 engagements de portée générale ont été retenus.

Il est spécifié que l'engagement 2 « *Toute l'année, je m'engage à ne pas déranger intentionnellement la faune marine en respectant une distance d'au moins 350 m ainsi qu'une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux lorsque les conditions de navigation le permettent* » est sous-tendu

par le caractère intentionnel du dérangement qui fait foi en cas de contrôle et par les conditions de navigation (la sécurité primant). Cet engagement est issu d'une proposition collégiale des participants au Groupe de travail et intègre une disposition plus restrictive que la réglementation (distance de 350m) en l'étendant aux oiseaux.

3.3 – Recommandations et engagements par type d'activité : M. Sicard

- 7 catégories d'activités sont distinguées : navigation de plaisance, [jet ski et motonautisme], activités nautiques non motorisées, kitesurf, [plongée sous-marine, randonnée palmée et chasse sous-marine], pêche de loisir, et pêche professionnelle.
- 2 recommandations portant sur la participation aux enquêtes et à la qualité des eaux marines s'appliquent à l'ensemble de ces activités,
- une recommandation portant sur le signalement d'engin de pêche perdu ou abandonné ; elle ne cible que la plongée et la chasse sous-marine,
- une recommandation portant sur les déchets collectés dans les engins par la pêche professionnelle,
- une dernière portant sur l'impact sonore à minimiser pour les activités utilisant des véhicules nautiques et navires motorisés. Cette dernière a été formulée à l'issue du groupe de travail et vise à privilégier des moteurs moins bruyants.
- 2 engagements sont formulés : l'un portant sur la période à éviter pour pratiquer le jet ski et le motonautisme, et l'autre portant sur de la sensibilisation de pratiquants de kitesurf notamment pour les nouvelles pratiques.

Un temps d'échanges est proposé par M. Dusart aux participants. Aucune remarque n'étant formulée, la présentation se poursuit.

3.4 Recommandations et engagements spécifiques : G. De Roton

La charte proposée sur les sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » intègre des engagements spécifiques aux manifestations en mer, initiations et randonnées soumises à déclaration ou agréments (Listes nationale et PREMAR) en vertu de la loi du 22 mars 2012, dite Warsmann. Ces engagements fermes et contrôlables sont de 3 types : 4 engagements de portée générale, 4 engagements relatifs à l'accueil à terre et 3 engagements spécifiques relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire. Ces derniers ont fait l'objet de nombreux échanges lors du groupe de travail « Charte » de novembre 2020 et à l'issue de celui-ci, afin de définir la période au cours de laquelle ces activités pourraient être organisées sans générer d'incidences négatives sur les enjeux des sites. Proposée à l'origine du 1^{er} octobre au 30 avril, la période de sensibilité a été écourtée d'un mois après échange avec le Groupe Ornithologique Normand pour répondre à la demande des acteurs sportifs, mais sans transiger sur le mois d'avril pour lequel des effectifs importants d'oiseaux marins hivernants sont encore observés sur la ZPS (Littoral Augeron) avant leur départ en migration. Chacun des enjeux visés, oiseaux marins et côtiers en hivernage, et marsouin commun, a fait l'objet d'un engagement ciblant la période la plus sensible sur le territoire ad hoc (ZPS ou ZSC).

3.5 Adhésion à la charte : M. Sicard

L'adhésion à la charte se fait auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados après transmission d'un dossier (formulaires Cerfa et charte ad hoc en téléchargement sur les sites internet de la DDTM et/ou des sites Natura 2000, documents d'identité), pour une durée de 5 ans pouvant être renouvelée. Elle vise l'ensemble des usagers des sites Natura 2000 exerçant une activité de loisir ou professionnelle, individuels ou regroupés en structure collective, organisateurs d'évènements ou manifestations.

Benjamin LEROY – Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport du Calvados salue le travail de concertation réalisé avec les acteurs sportifs, auquel il a participé en tant que représentant des fédérations sportives. Il questionne les opérateurs sur d'éventuels outils pédagogiques mis à disposition pour sensibiliser le public aux enjeux des sites (affiches, kakemonos, messages diffusés par haut-parleur ou mise en place de rubalise lors de manifestations ou autres) ? **Gwenola De Roton (OFB)** indique que ce travail de sensibilisation et de communication sera mis en place en phase d'animation des sites ; une mesure de gestion du Docob est dédiée à ces fins. Il est également possible de s'appuyer sur des outils mis en place au niveau national, tel que l'application C-Monspot dont le périmètre d'action a été étendu à la Normandie.

B. Leroy propose de rencontrer les animateurs pour travailler sur ces éléments. Il fait également remarquer que le fait d'avoir maintenu le mois d'avril dans la période à éviter pour certaines activités constituera probablement un frein, le mois d'avril étant un mois stratégique pour le lancement de compétitions sportives. Même si les 3 dernières années ne montrent pas de nombreuses manifestations au mois d'avril, plusieurs compétitions sportives ou manifestations ont été organisées à cette période par le passé. En outre, il y a une volonté des associations et des comités départementaux pour redynamiser ce type d'événements dans le Calvados.

G. De Roton reconnaît que la période visée par les engagements spécifiques 5 à 7 est contraignante pour ces activités mais que le principe même de cette dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 intégrée à la charte, vise à garantir l'absence d'incidences sur les enjeux des sites.

T. Dusart questionne sur l'articulation entre la charte Warsmann et la procédure de déclaration des manifestations nautiques.

J. Lambert indique que la charte ne se substitue pas à la réglementation actuelle. Elle vise à simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation d'incidences pour ces activités via une procédure d'adhésion à la charte pour une durée de 5 ans. Concrètement, la 1ère année, l'organisateur devra remplir la déclaration de manifestation nautique en joignant le formulaire CERFA d'adhésion à la charte et celui sur les engagements spécifiques. Puis, chaque année, il joindra seulement la déclaration d'adhésion à la charte.

S. Robbe – DREAL Normandie – rappelle que le formulaire de déclaration de manifestation nautique intègre déjà une partie sur l'évaluation des incidences Natura 2000.

T. Dusart demande s'il y a d'autres questions et propose de passer à l'étape de validation de la charte et du document d'objectifs.

4 Proposition de validation de la charte et du document d'objectifs : Thierry DUSART (Prefecture maritime de la Manche et de la mer du Nord)

T. Dusart remercie les opérateurs de leur présentation et pour les propositions concrètes et pragmatiques, en adéquation avec les enjeux des sites. Il propose à l'assemblée de procéder à la validation de la charte, considérant que cela ne nécessite pas un vote formel du document de la charte et que certains éléments pourront être retouchés à la marge.

En l'absence de remarques de la part de l'assemblée, la charte est validée.

Il soumet ensuite aux membres du Comité de Pilotage la validation du Document d'Objectifs. Aucune observation n'est formulée par les membres du COPIL : **le Document d'objectifs est donc validé.** **T. Dusart** remercie les participants et propose de passer à l'étape suivante.

5 Information sur les prochaines étapes ; programmé prévisionnel et animation : Jessica LAMBERT (DREAL Normandie) et Gwenola DE ROTON (OFB)

Suite à la validation du Document d'objectifs lors de ce COPIL, la phase d'animation peut démarrer : l'OFB et le CRPMEM de Normandie deviennent animateurs des sites Natura 2000. Durant les 3 prochaines années, ils :

- accompagneront les organisateurs de manifestations dans l'adhésion à la charte via des réunions spécifiques ;
- réaliseront un suivi des projets et usages présents dans les sites ou à proximité afin de sensibiliser aux enjeux, rechercher la mutualisation des suivis et restitueront les résultats en COPIL ;
- mobiliseront les données de suivis existantes et les financements pour suivre les habitats et les espèces à enjeux.

Les membres du COPIL sont invités à participer aux différents groupes de travail qui leur seront proposés par les animateurs pour notamment améliorer les connaissances et échanger sur les indicateurs.

Un COPIL sera organisé en 2024 afin de présenter un premier bilan de l'animation. Pour répondre à cette étape, il est nécessaire de disposer d'outils de gestion et de suivi (outil SIN2 ministériel). Un tableau de bord sera également construit par type d'enjeux, pour permettre d'organiser et de planifier la gestion, de partager les objectifs et actions avec les acteurs, et de les suivre et les évaluer au travers d'indicateurs. La trame du tableau de bord est présentée aux membres du Comité de Pilotage.

6 Questions diverses

T. Dusart constate qu'il y a eu peu de question en espérant que ce n'est pas lié à la visio-conférence. Il clôture ce comité de pilotage en remerciant les participants, les opérateurs des sites et la DREAL Normandie pour la qualité du travail effectué et en invitant chacun à respecter les engagements.

ANNEXE I

Participants au Comité de pilotage de validation de la charte et du Document d'Objectifs

Personnes présentes

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Représentants de l'État			
Préfecture maritime MMdN	Thierry DUSART adjoint du PREMAR pour l'action de l'État en mer Héloïse BENOIT, <i>Chargée de mission</i> « <i>politiques environnementales</i> »	heloise.benoit@intradef.gouv.fr	présent à Caen présente à Caen
DREAL Normandie	Olga LEFEVRE PESTEL cheffe de service ressources naturelles Sandrine ROBBE, adjointe au chef de pôle mer et littoral Jessica LAMBERT chargée de mission mer et littoral	olga.lefevre-peste@developpement-durable.gouv.fr sandrine.robbe@developpement-durable.gouv.fr jesica.lambert@developpement-durabl.gouv.fr	présente à Caen présente à Caen présente à Caen
DIRM MEMN/mission territoriale	David SELLAM	d.sellam@developpement-durable.gouv.fr	connecté
DDCS 14	Benjamin LEROY	benjamin.leroy@calvados.gouv.fr	connecté
DDTM 14/SML	Estelle ROUQUET	estelle.rouquet@calvados.gouv.fr	connectée

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
DDTM 76	Camille YOUNSI	camille.younsi@seine-maritime.gouv.fr	connectée
Etablissements publics et chambres consulaires			
GPMR	Claire BERREVILLE	env@rouen.port.fr	connectée
OFB	Christophe AULERT, délégué de façade manche mer du nord Gwenola DE ROTON, chargée de mission Patrimoine Naturel, opérateur Natura 2000	christophe.aulert@ofb.gouv.fr gwenola.de-roton@ofb.gouv.fr	connecté depuis Le Havre connectée depuis Le Havre
Maison de l'estuaire	Luc STEINBACH, Animateur Natura 2000 Estuaire de Seine	luc.steinbach@maisondelestuaire.org	connecté
Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature			
CRPMEM Normandie	Muriel SICARD, chargée de mission opérateur Natura 2000	Muriel.sicard@comite-peches-normandie.fr	connectée depuis Cherbourg
GONm	James JEAN-BAPTISTE	james.ib@wanadoo.fr	connecté
Non renseigné	Audrey PATRAUX	a.patraux@gmail.com	connectée via téléphone
SOS Estuaire	A. Labat Président de SOS-ESTUAIRE	association.sos-estuaire@laposte.net	connecté
GIP Seine-Aval	Manuel MUNTONI	mmuntoni@seine-aval.fr	connecté
CRC	Manuel SAVARY	manuel.savary@wanadoo.fr	connecté
GMN	Marie FRANCOU	m.francou@gmn.asso.fr	connectée

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Collectivités territoriales et leurs groupements / conseillers départementaux			
Communautés de communes Cœur Côte Fleurie	Fabienne HOMO Cheffe de service ADS et en charge du foncier/Direction Aménagement du territoire et prospective	fabienne.homo@coeurcotefleurie.org	connectée
Mairie d'Ouistreham/ Communauté Urbaine Caen La Mer	Romain BAIL maire de Ouistreham et vice-président Caen La Mer (littoral, port, tourisme)	romain.bail@ville-ouistreham.fr cabinet.maire@ville-ouistreham.fr	connecté
Communauté Urbaine Caen La Mer	Sébastien BERNEDE	environnement@ville-ouistreham.fr	connecté
Communauté Urbaine Caen La Mer	F. LOINARD	f.loinard@orange.fr	connecté
Mairie Trouville	Henri LUQUET	hamluquet@yahoo.fr	connecté
Mairie Deauville	Guillaume CAPARD	Non renseigné	connecté
Personnalités qualifiées			
GONIm	Gérard DEBOUT	gerard.debout@orange.fr	connecté
GECC	Pauline COUET	etudes@gecc-normandie.org	connectée

Personnes excusées

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
GEMEL	Elodie OLLIVIER	elodie.ollivier@gemel-normandie.org	excusée
CSLN	Chloé DANCIE	chloe.dancie@csln.fr	excusée
Maison de l'estuaire	Martin BLANPAIN ; Faustine SIMON ; Thomas LECARPENTIER	Non renseigné	excusés et représentés par Luc STEINBACH/maison Estuaire animateur Natura 2000
CCI Caen	Benjamin CRIKELAIRE	bcrikelaire@caen.cci.fr	excusé
Agence de l'eau Seine Normandie	Yann JONCOURT	Joncourt.Yann@aesn.fr	excusé
Commandant Région Terre Nord Ouest Zone de défense Rennes	Martine BILLARD	martine.billard@intradef.gouv.fr hugues.leray@intradef.gouv.fr	excusée
DRJSCS	Bruno CHANDAVOINE	bruno.chandavoine@jscs.gouv.fr	excusé
CSRPN	Jean-Paul ROBIN	jean-paul.robin@unicaen.fr	excusé
Mairie de Varville	Anne Marguerite LE GUILLOU adjointe au maire	amlg78@orange.fr	excusée